

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 OCTOBRE 2018

Convocation du 02 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET, Hélène VALY

ABSENTS EXCUSES : Corinne MARTIN pouvoir à Olivier CONRAD,

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

1. Présentation de l'association « Neulliac Plein Fer » par Damien QUENOT

L'association créée en 2016 compte 38 adhérents de 8 à 64 ans (moyenne d'âge 34 ans).

Le président souhaiterait que la commune mette à leur disposition un abri pour jouer à la pétanque en intérieur. Les pistes mesurent 3m50 de large sur 12 m de long mais pour les entraînements 2m50 sur 10 m suffiraient.

Proposition à étudier : mise à disposition du hangar technique situé au Bourg actuellement utilisé pour stocker la remorque des services techniques ainsi que d'anciennes chaises de la cantine et autres matériels. Jean-Claude GUIGUEN est chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018.

3. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 6/2018 – Avenant n°1 - Lot 9 Peinture – entreprise SARL LE ROUX – Création d'un logement locatif social : Maison éclusière d'Auquignan

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est indispensable d'effectuer des travaux en complément (vernis de la marche d'accès à la chambre n° 4, peinture sur les faces intérieures des fenêtres existantes et de la porte d'entrée, surface cloisons et

portes intérieures à peindre complémentaire) pour un montant de 1 010,52 € HT et des d'annuler des travaux (lasure sur lucarne et sur charpente apparente, ravalement extérieur des pignons et cheminée) pour un montant de – 1 705,51 € H.T., soit une **moins-value de 694,99 € H.T.** Monsieur le Maire décide de signer l'avenant n°1 du Lot 9 - Peinture – entreprise SARL LE ROUX en Moins-value :

- Montant HT initial : 8 400,25 €
- Avenant n°1 HT : - 694,99 €
- **Nouveau montant HT : 7 705,26€**

Décision n° 7/2018 – Avenant n°1 - Lot n° 5 : Menuiserie - Polychromie – Eurl Serge GIORDANI - Restauration du mobilier et des peintures du chœur et des transepts de la chapelle Notre Dame de Carmès de Neulliac (56)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des éléments du retable sud et du lambris sud avaient été déposés en 2012 et 2015 afin de cerner l'étendue des peintures murales,

Malgré les recherches, ces éléments qui devaient se trouver dans la tribune, sont introuvables. Ils doivent être restitués pour compléter le mobilier en cours de restauration.

L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant de 2 520,00 € HT.

Monsieur le Maire décide de signer l'avenant n°1 du lot 5 Menuiserie - Polychromie – Eurl Serge GIORDANI - Plus-value

- Montant HT initial : 141 374,00 €
- Avenant n°1 HT : + 2 520,00 €
- **Nouveau montant HT : 143 894,00 €**

Décision n° 8/2018 – Avenant n°1 - Lot 7 Toiles peintes – Tranche ferme – Atelier Catherine RUEL - Restauration du mobilier et des peintures du chœur et des transepts de la chapelle Notre Dame de Carmès de Neulliac (56)

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est indispensable, après étude plus détaillée du revers lors de sa dépose, de réaliser la révision totale du support toile avec reprise du rentoilage concernant la peinture "La Vierge de protection" du retable sud. En effet, le rentoilage actuel n'est plus opérationnel, la colle de pâte utilisée à base de colle animale et farine a été altérée en profondeur par les insectes et les moisissures. Découverte aussi de papier journal altéré entre les deux toiles. Cela correspond à la validation de l'option n°1 proposée dans le devis de base du mémoire pour un montant de + 2 500 € H.T.

Monsieur le Maire décide de signer l'avenant n°1 du lot 7 Toiles peintes – Tranche ferme – Atelier Catherine RUEL en Plus-value

- Montant HT initial : 30 718,00 €
- Avenant n°1 HT : + 2 500,00 €
- **Nouveau montant HT : 33 218,00 €**

Décision n° 9/2018 – Avenant n°1 - Lot 1 Gros œuvre – entreprise SARL RAULO Construction – Création d’un logement locatif social : Maison éclusière d’Auquignan

Monsieur le maire informe l’assemblée qu’il est indispensable :

1) D’effectuer des travaux en compléments d’adaptation des fondations pour le dallage suite au sondage du bon sol après démolition – Enduits traditionnels, à la demande du maître d’œuvre, sous l’abri voiture comprenant dégrossis et couche de finition taloché pour **3 546,74 € HT**

2) D’annuler des travaux :

Piquetage enduit intérieures inutile sur surface résistante (- 64,74 m²) : - 906,36 €

Dégrossis intérieurs, surface réelle (102,22 m² soit – 14,51 m²) - 319,22 €

Piquetage des embrasures et voussure inutiles - 171,48 €

Total moins-value : - **1 397,36 €**

Récapitulatif plus et moins-value : 2 149,38 €

Monsieur le Maire décide de signer l’avenant n°1 Lot 1 Gros œuvre – entreprise SARL RAULO Construction : Récapitulatif plus et moins-value : 2 149,38 €

➤ Montant HT initial : 41 091,82 €

➤ Avenant n°1 HT : 2 149,38 €

➤ **Nouveau montant HT : 43 241,20 €**

4. Lotissement Park Men Braz :

Monsieur le maire informe l’assemblée que les travaux commenceront lundi 15 octobre et devraient se terminer fin novembre. Les lots pourraient être vendus à compter du 1er décembre, sauf imprévu.

• Choix du matériel d’éclairage public :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de retenir la proposition de l’entreprise Garczynski, comme suit :

- Installation de 3 luminaires du fournisseur THORN modèle Isaro installés sur l’impasse de la paix. Coût unitaire 500 € HT.

- Installation de 3 luminaires du fournisseur PHILIPS modèle citycharm cordoba en desserte interne du lotissement de Park Men Braz. Coût unitaire : 525 € HT.

• Eclairage public : conventions avec Morbihan Energie :

Considérant que dans le cadre des travaux d’extension d’électricité et d’éclairage public du lotissement de Park Men Braz et de l’impasse de la paix, il y a lieu de procéder à la signature des conventions de financement avec Morbihan énergie ci-dessous :

Impasse de la paix :

- Electricité - Extension pour collectif - Montant de la contribution : 4 750,00 euros

- Eclairage - Extension - Montant de la contribution : 2 700,00 euros (y compris TVA communale)

Lotissement Park Men Braz :

Electricité - Desserte interne opération collective - Montant de la contribution : 3 550,00 euros

- Télécom - Pose de fourreaux (Collectivité - 100%) - Montant de la contribution : 6 960,00 euros

Le coût total de ces travaux s’élève à 17 960,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ces conventions.

• Décision modificative n° 1

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour payer les frais de dossier de la ligne de trésorerie (250 €) ouverte sur le budget annexe lotissement de Park Men Braz et pour régulariser une opération d’ordre déséquilibrée (3 €) comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : chapitre 011 art 6045 (achat d’études...) : + 3 €

Dépenses : chapitre 011 art 627 (Services bancaires..) : + 250 €

Dépenses : chapitre 011 art 605 (Travaux...) - 250 €

Recettes : Chapitre 042 art 71355 (Variation de stocks) : + 3 €

Le budget s’équilibre en dépense et en recette de fonctionnement à 130 766 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus.

5. Revitalisation du Bourg

Christian MOTREFF fait part à l’assemblée de l’avancée des priorités des actions retenues suite aux différentes rencontres avec le COPIL.

❖ ACTIONS A COURT TERME

➤ 1 - Restructuration de la boulangerie et du logement

➤ 2 - Requalification des espaces publics centraux

➤ 5 - Création d’un potager à proximité du restaurant scolaire

➤ 6 - Aménagement de l’entrée de bourg sud et de la rue de Kérentrée

➤ 7- Des circulations piétonnes apaisées et convergentes vers le cœur du bourg

❖ ACTIONS A MOYEN TERME

- 8- Acquisition et réhabilitation/construction d'une parcelle
- 9- Espace Amédée : pôle d'échange et « vitrine » du bourg
- 10- Acquisition de la salle paroissiale, démolition et construction de logements + équipement
- 11 - Requalification du parc central
- 12 - Opération Tiers lieu sur terrain communal

❖ ACTIONS A LONG TERME

- 13 - Mise en valeur du lien vers le Blavet
- 14 - Création d'une maison de la pomme de terre sur l'espace Amédée

Recherche de médecin : Monsieur le maire précise que le médecin prend sa retraite au 31/12/2018. Les recherches entreprises n'ont pour l'instant pas abouties. La commune étudie aussi d'autres pistes, notamment le salariat (Exemple de Le Sourn).

6. Tarif de la garderie périscolaire

Mme Véronique BLANDEL, adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée que certains parents viennent chercher leur(s) enfant(s) en dehors des horaires de la garderie périscolaire et obligent ainsi l'agent communal à effectuer des heures supplémentaires.

Afin de responsabiliser et de dissuader les familles de laisser leurs enfants au-delà de 19h00, le bureau municipal propose de fixer un tarif qui tiendra compte du coût des dépenses supplémentaires induites par la garde d'enfant pour tout dépassement d'horaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions, décide, après un 1^{er} avertissement adressé à la famille :

De fixer un tarif de 10 € la ½ heure pour tout dépassement d'horaire, sachant que toute demi-heure commencée est due,

De l'appliquer à compter du 05 novembre 2018.

Dans le prolongement des actions menées au restaurant scolaire et dans le but d'équilibrer les repas pour proposer des produits BIOS et LOCAUX, l'équipe municipale souhaite avoir une réflexion sur les goûters de la GARDERIE. Les enfants qui fréquentent la garderie amènent leurs goûters fournis par les parents. Il est constaté d'énormes disparités dans ce qui est fourni et le souhait est d'harmoniser cette collation. Cela se fait déjà dans de nombreuses communes environnantes (en moyenne 0.70 € le goûter). Les goûters seraient achetés par la commune et facturés en même temps que les heures de garderie à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et la distribution à tous les parents d'élèves d'une enquête sur l'instauration d'un goûter préparé par les agents communaux. La réponse est attendue pour le 18 octobre prochain. Les résultats de l'enquête seront présentés lors du prochain conseil municipal.

7. Renouvellement postes informatiques de la mairie

Christian MOTREFF a présenté à l'assemblée les 3 propositions des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Il rappelle que 7 000 € avaient été prévus au budget primitif.

Le principe est de remplacer le poste secrétariat général (ordinateur serveur) et le poste secrétariat Accueil.

Après analyse des forfaits d'installation, des forfaits d'entretien et des systèmes de sauvegarde, l'offre la mieux disante est celle de MCE Informatique de Pontivy. La technologie proposée pour les sauvegardes sur les disques durs est plus performante

Christian MOTREFF précise que l'ancien matériel sera redéployé dans le bureau des adjoints et la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de MCE informatique.

8. Renouvellement du contrat des licences de logiciels de mairie

Le contrat Horizon Villages On-Line (logiciels finances, gestion du personnel administrés...) arrive à échéance le 01/11/18. Le coût est de 3 574,08 € TTC pour les droits d'accès logithèque et de 893,52 € TTC pour la mise à niveau corrective et l'assistance à l'utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

08bis Réinstallation HOL sur 2 postes informatiques

Les postes informatiques secrétariat général (ordinateur serveur) et poste secrétariat Accueil vont être remplacé par de nouveaux ordinateurs. Il est donc nécessaire de réinstaller les logiciels HORIZON et HORIZON ON LINE ainsi que les données de sauvegarde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition financière de JVS-Mairistem pour un coût de 450 € HT (540 € TTC).

9. Prévoyance garantie maintien de salaire des agents

Actuellement, les agents ne disposent pas d'un contrat collectif auprès de la MNT mais de contrats

individuels labellisés. Le taux passe de 1,96 € à 2,16 % au 1^{er} janvier 2019. La commune verse une participation de 14,50 € en 2018. Intériale mutuelle propose un contrat avec un taux à 1,80 %.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à signer le contrat groupe avec INTERIALE.

Toutefois, chaque agent sera libre d'adhérer à cette nouvelle mutuelle ou de rester avec la MNT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat groupe proposé par Intériale dans le cas où un ou plusieurs agents souhaiteraient y adhérer.

10. **Accessibilité : demande de subventions**

Le Département subventionne la mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics. Le plafond de dépense subventionnable est fixé à 15 000 €/an pendant une période de 3 ans soit jusqu'en 2020. Le taux d'aide forfaitaire est fixé à 50 %. Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter des subventions auprès du Département et de tous autres organismes susceptibles d'en accorder.

11. **Convention SIG au cimetière 2018 avec Pontivy communauté**

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, Pontivy Communauté a mis en place un système d'information géographique d'intérêt communautaire. Les communes peuvent en bénéficier dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Une convention est nécessaire pour la création et la mise à disposition d'une application dédiée à la gestion du cimetière communal permise par le logiciel SIG. Pour information le coût de l'opération est de 136,50 € par commune (1092 € divisés par 8 communes). Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

12. **Présentation du territoire 4G**

Christian MOTREFF a présenté un ensemble de cartes permettant à l'assemblée de juger du déploiement de la 4G et de l'état de la couverture par chaque opérateur sur la commune.

Actuellement, Bouygues et SFR partagent le même Pylone. L'installation de l'antenne FREE est en cours.

13. **Voirie 2019**

Sur proposition de la commission de travaux, Monsieur le maire propose l'inscription des routes suivantes : au titre l'entretien de la voirie hors agglomération en 2019 auprès du Département du Morbihan, au titre des travaux sur voies communales et rurales auprès de Pontivy

Communauté et de tous organismes susceptibles d'allouer des aides.

Monsieur le maire précise que l'estimation sera réalisée par Pontivy-Communauté dans le cadre d'un groupement de commandes :

- Voie communale n° 104 – Rue des Roitelets d'une longueur de 200 m pour un montant de 9 101,50 € HT (10 921,80 € TTC).
- Voie communale n° 105 – Rue des Grives d'une longueur de 230 m pour un montant de 8 816,00 € HT (10 579,20 € TTC).
- Entrée du Stumo d'une longueur de 29 m pour un montant de 1 305,50 € HT 1 566,60 € TTC).

Soit un total de 19 223 € HT (23 067,60 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions suscitées et autorise le maire à solliciter l'aide du Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération, de Pontivy Communauté au titre des travaux sur voies communales et rurales ainsi que de tous organismes susceptibles d'allouer des aides.

La commission voirie se réunira prochainement pour examiner les chemins d'exploitation.

14. **Coulées de boues**

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagement bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

VALIDE le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises

agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

15. Livres de la bibliothèque non rendus

Monsieur le maire informe l'assemblée du non-retour de livres de la bibliothèque par un administré malgré plusieurs courriers dont un en recommandé.

Il précise que les 5 livres manquants sont les suivants :

- 50 réalisations pour l'hiver : 11,50 €
- Grand livre de l'univers 6/9 ans : 12,00 €
- Diva Gertruda : 5,35 €
- Armand pique sa crise : 3,50 €
- Armand et commissaire magret : 3,50 €

Soit un total de 35,85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de facturer les 5 livres manquants, pour un coût de 35,85 €, à la personne ayant emprunté ces livres. Un titre de recette sera émis à son encontre.

16. Informations et questions diverses

Rideaux Salle Emeraude : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour l'achat de rideaux et stores et autorise le maire à signer les devis à intervenir.

Les chaudières de 2 logements communaux situés au 20 et 21 cité du Presbytère ont été changées courant octobre.

Lotissement les chênes : il reste 4 lots à vendre.

Fin de la réunion : 21h30

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 12 juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC, le 15 octobre 2018